


SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018	ADMINISTRATION GENERALE
DCM191218-0-01	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018

CERTIFIE EXECUTOIRE :		NOMBRE DE MEMBRES		CONVOCAION le 13 DECEMBRE 2018 N° 161/18
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 006-210600656-20181220-DCM191218-0-01-DE	Affichage en mairie le	En exercice	29	Le Maire,
Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/12/2018 Affichage : 21/12/2018		Présents	21	
Pour l'autorité compétente par délégation 	21 DECEMBRE 2018 N°162/18	Représentés	6	
		Votants	27	
		Absents	2	

L'An deux mille dix-huit, le 19 décembre, à 17H30, le conseil municipal de la Commune de La Gaude, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Bruno BETTATI, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Monique TOSELLO.

ETAIENT PRESENTS

M. Bruno BETTATI, **Maire**,

M. Michel DESSUS, Mme Claude BRUN, Mme Barbara MERLINO-BARTOLINI,
M. Bernard HULLIN, Mme Christine MALOT, M. Laurent FUGEN, Mme
Christiane COTTO, M. Jean-Pierre ALFONSI, **Adjoints**,

M. Jean-François SALUZZO, M. Jean-Marie VALENZA, ~~Mme Anne-Marie
ALBERO, Mme Laetitia SANTINI-ROUBAUD, M. François AMMI, M. Alexis
FONTAINE, M. Jean-Marc BOURDARIAT, M. Roger DROUIN, M. Jean-Marie
CUER, Mme Monique TOSELLO, Mme Pascale MONROLIN,
Mme Vanessa SIEGEL, Mme Evelyne SERRA, Mme Laurence SCIARRI, Mme
Sophie EDDAHABI, Mme Sabrina MONTULÉ, ~~M. Olivier RENAUDO, Mme
Nathalie DURAND, Mme Patricia PEYROT, M. Frédéric LEFÈVRE, Conseillers
Municipaux.~~~~

PROCURATIONS

Monsieur François AMMI à Madame Christine MALOT
Madame Laetitia SANTINI-ROUBAUD à Monsieur Bruno BETTATI
Monsieur Jean-Marc BOURDARIAT à Monsieur Michel DESSUS
Madame Anne-Marie ALBERO à Madame Christiane COTTO
Monsieur Olivier RENAUDO à Monsieur Laurent FUGEN
Madame Nathalie DURAND à Madame Vanessa SIEGEL

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal est le document qui retrace les délibérations prises par l'Assemblée Délibérante.

Il est d'usage de le faire approuver par les Conseillers Municipaux lors de la séance suivante.

Un feuillet clôturant la séance du Conseil Municipal doit être signé par tous les Conseillers Municipaux et consigné au registre des délibérations. Par cette signature, les Conseillers Municipaux attestent que les textes des délibérations portées au registre sont bien conformes aux délibérations effectivement adoptées en séance.

Vu les articles L.2121-23 et R.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal de séance adressé par courriel à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Considérant qu'une version papier du présent document est consultable par les Conseillers Municipaux en Direction Générale des Services mais également auprès de l'administration en séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2018,

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée par les membres du conseil municipal,

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
OUI le RAPPORTEUR en son RAPPORT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par :

7 Abstentions : Mme Sophie EDDAHABI, Mme Patricia PEYROT, M. Frédéric LEFÈVRE, Mme Vanessa SIEGEL, Mme Nathalie DURAND représentée par Mme Vanessa SIEGEL, Mme Pascale MONROLIN, Mme Laurence SCIARRI.

20 Voix pour : M. Bruno BETTATI, M. Michel DESSUS, Mme Claude BRUN, Mme Barbara MERLINO-BARTOLINI, M. Bernard HULLIN, Mme Christine MALOT, M. Laurent FUGEN, Mme Christiane COTTO, M. Jean-Pierre ALFONSI, Mme Evelyne SERRA, M. François AMMI représenté par Mme Christine MALOT, M. Jean-François SALUZZO, M. Jean-Marie VALENZA, Mme Monique TOSELLO, M. Alexis FONTAINE, Mme Laetitia SANTINI-ROUBAUD représentée par M. Bruno BETTATI, M. Jean-Marc BOURDARIAT représenté par M. Michel DESSUS, Mme Anne-Marie ALBERO représentée par Mme Christiane COTTO, Mme Sabrina MONTULÉ, M. Olivier RENAUDO représenté par M. Laurent FUGEN.

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2018.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les: jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La Gaude, le 19 décembre 2018,
Le Maire,


Bruno BETTATI.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.